



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'État**

**A R R E T E N° 172 SG/DCL/BCBDE
Du 19 janvier 2023**

**Portant versement du FCTVA 2022
au SIDELEC
(droit commun)**

LE PREFET DE LA REUNION

- Vu la loi du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en département français ainsi que les textes subséquents qui l'ont complétée ou modifiée ;
- Vu le décret n° 89-645 du 6 septembre 1989 relatif au FCTVA ;
- Vu la circulaire n° INT/B/89/00340/C du 29 novembre 1989 de M. le Ministre de l'Intérieur ;
- Vu la circulaire n° INT/B/94/00257/C en date du 23 septembre 1994 de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire ;
- Vu l'arrêté n° 1680 du 23 août 2022 portant délégation de signature pour l'activité générale et l'ordonnancement des dépenses et recettes à Mme Régine PAM, secrétaire générale de la préfecture de la Réunion et à ses collaborateurs ;
- Vu les états déclaratifs présentés par M. le président du SIDELEC
- Vu le compte administratif 2020 du SIDELEC ;
- Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Réunion ;

A R R E T E :

Article 1^{er} :

Pour ses dépenses d'investissement, il est attribué au SIDELEC le montant total de **172 353,54 €** (*cent soixante-douze mille trois cent cinquante-trois euros et cinquante-quatre centimes*) représentant la somme lui revenant pour l'exercice 2022 au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, réparti selon le tableau annexé ;

.../...

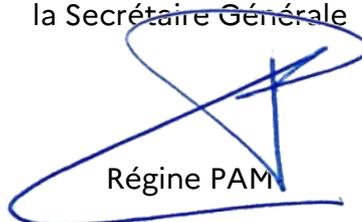
Article 2 :

L'imputation comptable et budgétaire du montant de **172 353,54 €** s'effectuera sur le compte 465.11.00000 – code COL8601000 (non interfacé).

Article 3 :

Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Réunion et M. le directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a vertical line through it, and a horizontal line at the bottom.

Régine PAM